

**N° Délibération :
2026/025**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six,
le 01 avril, à 20 Heures 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni Salle du conseil municipal en mairie,
en session ordinaire, sous la Présidence de
Madame GRANGEOT Christelle, Maire.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Membres Présents : Mesdames Messieurs GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – ROULET Michel – ROULET Patrick – MOUCHEROUD Françoise – VELLA Bastien – MOUCHIROUD Alexandra – RENARD Benjamin – LEONARD VEROMERL Adeline – MABILON Mickaël – DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline – LABAT Thierry – FREDOUT Chantal – MOUCHIROUD Béatrice

Absents excusés : MOUCHEROUD Fabrice

Madame DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline est nommée secrétaire

Objet : DESIGNATION DES REFERENTS AMBROISIE

Depuis 2011, dans le cadre des actions de lutte contre l'ambrosie sur les communes de la communauté de commune Entre Bièvre et Rhône (EBER), un réseau de référents (élus et agriculteurs) a été constitué dans le but d'avoir une action locale et efficace contre cette plante.

Les référents ont un rôle de veille, de prévention et de conseil dans la lutte contre la prolifération de l'ambrosie. Ils sont épaulés par un conseiller agricole de la chambre d'agriculture dans le cadre d'un partenariat avec EBER. Deux réunions sont prévues chaque année : une en mars / avril pour lancer la prochaine campagne de lutte et une autre en novembre pour faire un bilan de la saison passée. Ces réunions sont l'occasion d'échanger entre les référents sur les manières de procéder, sur les difficultés rencontrées et d'avoir des réponses techniques auprès du conseiller de la chambre d'agriculture, d'une conseillère de l'ARS et des agriculteurs.

Il est important que chaque commune puisse avoir un référent élu pour faire le lien avec les habitants et si possible un référent agriculteur pour faire le lien avec le monde agricole.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer Monsieur MABILON Mickaël, Conseiller municipal, référent élu pour faire le lien avec les habitants et Monsieur JOLIVET Thomas, référent agriculteur pour faire le lien avec le monde agricole.
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la dite délibération aux services de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus :

Le Maire,

GRANGEOT Christelle.

